



Avant de commander votre kit, vous devez vous renseigner auprès de votre Mairie pour savoir si vous êtes en zone protégée et si la surimposition sur toiture est acceptée. Si vous remplissez ces conditions et que rien ne s'oppose à une future installation de panneaux photovoltaïques, alors, vous pouvez faire votre demande de travaux et acheter votre kit.

Nous vous proposons une aide administrative pour la Déclaration Préalable (et pour la CACsi). Vous pourrez retrouver les coûts associés à ces offres sur notre boutique en ligne. Par ailleurs, si vous souhaitez réaliser ces étapes, nous pouvons vous envoyer un guide gratuit en PDF, pour cela, écrivez-nous à monkitdubecq@gmail.com